

SURELEVATION

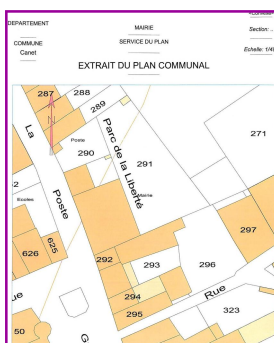
Art R421-1 du Code de l'Urbanisme

Si vous envisagez la surélévation de votre habitation ou de votre annexe, avec la création d'un niveau, vous devez déposer une demande de permis de construire.

Pièces à fournir pour constituer la demande

DOSSIER en 6 exemplaires

Formulaire CERFA n° 13406*01 ou 13409*01 rempli et signé



Plan de situation

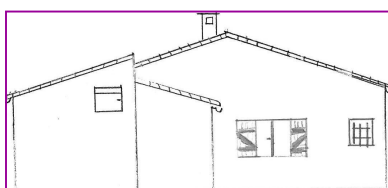
Échelle 1/2000° ou 1 /1000 °

Extrait cadastral disponible à l'accueil de la mairie

Plan de Masse

Indiquer échelle et orientation

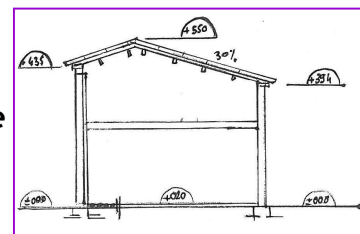
Implantation par rapport aux limites séparatives, aux limites sur voirie publique et aux constructions existantes sur le terrain



Plan de façades

Avant et après projet

Coupe verticale



Volet paysager

Notice explicative et descriptive de votre projet
Photos, insertion paysagère

Vous pouvez télécharger les imprimés de déclaration préalable sur le site internet www.canet-herault.com
Rubrique urbanisme/formulaires/demande d'autorisation d'urbanisme